



DIRECTION INGENIERIE ET AMENAGEMENT

Département des Politiques d'Aménagement

Affaire suivie par :
Alba DESMAREST
Tél. 01 74 22 24 49
alba.desmarest@adp.fr

Direction Départementale des
Territoires De l'Oise
Service de l'Aménagement, de
l'Urbanisme et de l'Energie
40 Rue Jean Racine
BP 20317
60021 Beauvais cedex

DIA.A.U/ 2021/047

Paris-Orly, le 23 juin 2021

Affaire suivie par Stéphane Carin

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villers-Saint-Genest
Porter à connaissance

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 8 décembre 2020, le Conseil municipal de Villers-Saint-Genest a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

En application des dispositions de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité le Groupe ADP afin de porter à votre connaissance les informations utiles à l'élaboration du "Porter à Connaissance".

A cet effet, je vous informe que la commune est située hors emprise des servitudes aéronautiques de dégagement, des servitudes radioélectriques ainsi que des zones de bruits associées aux aérodromes gérés par notre société.

Enfin, je vous informe que le Groupe ADP ne souhaite pas être associé à la procédure d'élaboration.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Violaine MERIAUX
Responsable du Pôle Urbanisme